

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE LE BOIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE  
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2011

**Etaient présents** : MM LAYMOND J. SARTORIUS H. LAYMOND M.  
BOSSU B. FORT C. GOMBERT J. PLOCHBERGER –PERRUS T. PUGIN J.L.

**Etaient excusés** : ROUSSEL W. VIBERT D.

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :  
MM. ROUSSEL W. à LAYMOND J.

**Etaient absents non excusés** :

- ORDRE DU JOUR** :
- APPROBATION COMPTES DE GESTIONS DU PERCEPTEUR
  - APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2010
  - VOTE DES TAXES
  - VOTE DU BP M 14
  - VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT DE LA TOUR
  - CHOIX ENTREPRISE TRAVAUX AMENAGEMENT DES ABORDS AMONT DE LA MAIRIE
  - DEMANDE SUBVENTION TRAVAUX 2<sup>ème</sup> TRANCHE DE LA MAIRIE
  - DEMANDE SUBVENTION TRAVAUX ETANCHEITE SALLE POLYVALENTE
  - ZAD DU GRAND CLOS
  - DEMANDE SUBVENTION CHAUFFERIE BOIS AU CONSEIL GENERAL
  - CONVENTION HONORAIRES TRAVAUX ZONE DU GRAND CLOS
  - AFFAIRES DIVERSES

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU PERCEPTEUR**

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, approuve les Comptes de Gestion dressés par Monsieur le Percepteur.

Monsieur le Maire, avant de se retirer, demande à Madame SARTORIUS, 1er Adjoint, de présenter les Comptes Administratifs de l'exercice 2010.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : BUDGET GENERAL M14**

**FONCTIONNEMENT** :

Résultat antérieur	+	89 915.37 €
Recettes	+	1 722 686.96 €
Dépenses	-	484 307.74 €

**EXCEDENT AU 31.12.2010** : + 574 223.11 €

**INVESTISSEMENT :**

Résultat antérieur	- 30 165.89 €
Recettes	+ 724 628.43 €
Dépenses	- 754 986.86 €

**DEFICIT AU 31.12.2010 :** - 60 524.32 €

**RESULTAT DEFINITIF GLOBAL AU 31.12.2010 :** + 513 698.78 €

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010: BUDGET GENERAL M49**

**EXPLOITATION :**

Résultat antérieur	+ 15 825.55 €
Recettes	+ 61 327.59 €
Dépenses	- 61 833.10 €

**EXCEDENT AU 31.12.2010 :** + 15 320.04 €

**INVESTISSEMENT :**

Résultat antérieur	+ 56 921.93 €
Recettes	+ 43 673.58 €
Dépenses	- 54 831.84 €

**EXCEDENT AU 31.12.2010 :** + 45 763.67 €

**RESULTAT DEFINITIF GLOBAL AU 31.12.2010 :** + 61 083.71 €

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT DE LA TOUR**

**FONCTIONNEMENT :**

Résultat antérieur	+ 817 883.24 €
Recettes	+ 792 405.79 €
Dépenses	- 792 405.79 €

**EXCEDENT AU 31.12.2010 :** + 817 883.24 €

**INVESTISSEMENT :**

Résultat antérieur	- 676 141.60 €
Recettes	+ 785 971.15 €
Dépenses	- 899 115.79 €

**DEFICIT AU 31.12.2010 :** - 789 286.24 €

**RESULTAT DEFINITIF GLOBAL AU 31.12.2010 :** + 28 597.00 €

Les Comptes Administratifs M 14, M 49 et lotissement sont identiques aux balances du Receveur Municipal.

Après avoir entendu Madame SARTORIUS, le Conseil accepte, à l'unanimité des membres présents et des représentés, les Comptes Administratifs de l'exercice 2010

## VOTE DES TAXES

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les taux d'imposition de l'ensemble des taxes.

Le Conseil, après avoir entendu les propositions du Maire, accepte, à l'unanimité des membres présents et des représentés, de modifier les taux d'imposition des différentes taxes comme suit :

	<u>TAUX 2011</u>	<u>TAUX MOYENS</u>	
	<u>LE BOIS</u>	<u>DEPARTEMENT</u>	<u>NATIONAL</u>
TAXE HABITATION	3.48	16.93	23.54
TAXE FONC BATI	11.68	20.30	19.67
TAXE FONC N BATI	103.40	93.27	48.18
CFE	29.83	-	25.22

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 : BUDGET GENERAL M14

### **AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :**

Vu les résultats 2010 : - Fonctionnement : 574 223.11 €

Affectation :

- Excédent de fonctionnement reporté pour : 112 599.11 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) pour : 461 624.00 €

## BUDGET 2011

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propositions du Maire, après avoir attribué les différentes subventions, à l'unanimité des membres présents et des représentés, approuve et vote le Budget Primitif 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT : 1 577 153.00 €

INVESTISSEMENT : 1 138 410.00 €

## VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT DE LA TOUR

### BUDGET 2011

Le Conseil, après avoir entendu les propositions du Maire, à l'unanimité des membres présents et des représentés, approuve et vote le Budget Lotissement de La Tour qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT : 1 638 885.00 €

INVESTISSEMENT : 1 610 291.00 €

## CHOIX ENTREPRISE TRAVAUX AMENAGEMENT DES ABORDS AMONT DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la consultation d'entreprises en Marchés à Procédure Adaptée, pour les travaux d'aménagement des abords amont de la mairie. Cette consultation a fait l'objet d'une publicité le 08 mars 2011 avec avis d'appel public à la concurrence dans le Dauphiné Libéré, journal d'annonces légales.

Il présente les propositions de la commission d'appels d'offres, réunie sous la présidence de M Jean LAYMOND, le 08 avril 2011.

Il rappelle les critères de sélection des entreprises, à savoir : 60 % pour le prix et les prestations, 40 % pour la valeur technique.

Il précise que la Commission d'Ouverture des Plis propose l'entreprise suivante dont l'offre apporte la meilleure réponse et apparaît comme la mieux disante au vu des critères de jugement rappelés ci-avant.

ENTREPRISE RETENUE	MONTANT H.T.
GROUPEMENT EIFFAGE – ETRAL	91 141.88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, retient l'entreprise proposée par la Commission d'ouverture des plis pour la réalisation des travaux d'aménagement des abords amont de la mairie, autorise le Maire à conclure le marché de travaux et signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

#### **DEMANDE SUBVENTION TRAVAUX 2<sup>ème</sup> TRANCHE DE LA MARIE**

Le Maire propose au Conseil de procéder :

- à la réfection du soubassement de la mairie par une reprise des maçonneries existantes et l'application d'un enduit identique à celui de l'extension,
- au remplacement des menuiseries extérieures du sous-sol du bâtiment existant,
- au remplacement de la couverture,
- à la rénovation des peintures des menuiseries extérieures, encadrement, volets, châssis,
- au remplacement des garde-corps existants

dans le cadre de la deuxième tranche des travaux d'extension et de réaménagement de la mairie.

Il présente à l'Assemblée les devis établis par les entreprises consultées et informe le Conseil de la possibilité d'obtenir une subvention pour ces travaux dans le cadre du F.D.E.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, charge le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du F.D.E.C., autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **DEMANDE SUBVENTION TRAVAUX D'ETANCHEITE SALLE POLYVALENTE**

Le Maire informe les Membres du Conseil de la nécessité de procéder à la réfection de l'étanchéité de la salle polyvalente sur le bar et sur l'entrée.

Il présente à l'Assemblée les devis établis par les entreprises consultées et informe le Conseil de la possibilité d'obtenir une subvention pour ces travaux dans le cadre du F.D.E.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés,

charge le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du F.D.E.C., autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

### **ZAD DU GRAND CLOS**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) instaurée sur le secteur « Le Grand Clos » par un arrêté du Préfet du 13/05/1997, rectifiée par un arrêté du Préfet du 01/09/1997, arrive à échéance le 13/05/2011, la durée de validité étant de 14 ans. Cette ZAD avait été créée en vue de la constitution d'une réserve foncière afin de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, de créer des équipements collectifs et de réaliser une opération d'urbanisme.

Le Maire précise que cette ZAD peut faire l'objet d'un renouvellement ou de la création d'une nouvelle ZAD ; dans ces conditions, le Maire propose, afin de poursuivre l'intervention de la Commune sur ce secteur en vue de la réalisation dans l'avenir d'une opération d'urbanisme, de pouvoir bénéficier du Droit de Préemption prévu par les articles L212-1 et R 212-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, de solliciter auprès du Préfet, le renouvellement de la ZAD ou la création d'une nouvelle ZAD sur le secteur « le Grand Clos ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le renouvellement de la ZAD ou la création d'une nouvelle ZAD dans le secteur « le Grand Clos », sollicite auprès du Préfet, le renouvellement de la ZAD existante ou la création de la ZAD « Le Grand Clos » selon le périmètre délimité, autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires en vue de la réalisation de cette opération.

### **DEMANDE SUBVENTION CHAUFFERIE BOIS AU CONSEIL GENERAL**

Le Maire rappelle au Conseil les demandes de subvention déposées auprès de l'ADEME et du Conseil Régional pour l'installation d'une chaufferie bois à la Mairie.

Le Maire informe l'Assemblée de la possibilité d'obtenir également une subvention pour ces travaux auprès du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général, autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

### **MISE EN SOUTERRAIN ZONE DU GRAND CLOS : CONVENTION D'HONORAIRES**

Le Maire rappelle au Conseil la décision de procéder à l'enfouissement des réseaux secs dans la zone du Grand Clos et présente la proposition d'honoraires établie par le Cabinet SITES pour un montant HT de 2 800 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la proposition d'honoraires du Cabinet SITES, d'un montant HT de 2 800 € représentant la phase Conception, la phase Travaux et la phase Missions complémentaires, autorise le Maire à signer tous les documents afférents.



## AFFAIRES DIVERSES

### CONTRAT ENTRETIEN ELECTRIQUE DE L'ECOLE

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le contrat d'entretien électrique de l'école passé avec la SARL Rellier Electricité est arrivé à échéance et propose de le renouveler.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, accepte de renouveler le contrat d'entretien de l'école avec la SARL Rellier pour une durée de trois ans, à compter du 01 juin 2011, et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

### TAXE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil décide de fixer le montant de la taxe d'occupation du domaine public pour l'année 2011 à 52 €.

### PROJET D'ACQUISITION DE LOCAUX POUR L'ADMR

Le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de la CCVA confirmant le projet de se porter acquéreur des anciens bureaux du Crédit Agricole pour installer les services de l'ADMR.

Il présente à l'Assemblée le projet de répartition des participations des communes pour cette acquisition par un apport à hauteur de 13 € par habitant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte le projet de la CCVA concernant l'acquisition des anciens bureaux du Crédit Agricole ainsi que la contribution communale proposée.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE BOIS,  
pour être affiché à la porte de la Mairie, le 05 mai 2011.  
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE BOIS,

Le 05 mai 2011.

Le Maire,

J. LAYMOND.

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "J. Laymond". To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE LE BOIS" at the top, "Savoie" at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff. The signature and stamp are partially overlaid by a large, thin, diagonal line.